

Le Chasseur Vosgien

n° 17 - 2021

ASSEMBLEE

GENERALE

24 AVRIL 2021



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	3
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	4
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	5
- Les Bilans Comptables 2018/2019	9
- Les Bilans Comptables 2019/2020 et le Projet de Budget.....	12
- La Commission Petit Gibier	17
- La Commission Environnement	19
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	21
- La Commission Dégâts	23
- La Commission Territoires	25
- La Commission Animations et Communication.....	27
- La Commission Antibraconnage	29
- La Commission Venaison.....	32
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	33
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	34
- L'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang.....	35
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges.....	36
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	37
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	38
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	39
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 88	40
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	41

LE MOT DU PRESIDENT



Amis Chasseresses et Chasseurs,

La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a souhaité mettre à votre disposition ce Chasseur Vosgien dans lequel vous pourrez retrouver tous les éléments évoqués dans notre Assemblée Générale 2021. Assemblée particulière puisque virtuelle, induite par la crise sanitaire liée à la Covid19 qui perdure maintenant depuis plus d'un an. Assemblée particulière où les résolutions que vous serez amenés à voter se feront par correspondance sous contrôle d'un huissier. Vous retrouverez également dans ce fascicule, l'ensemble de l'activité des commissions fédérales et des Associations spécialisées départementales.

Vous en souhaitant bonne lecture et avec l'espoir que nous pourrons bientôt nous rencontrer autrement que par images interposées,

Bien cordialement en Saint-Hubert.

Le Président,

Frédéric TISSIER





ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 24 Avril 2021

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 Avril 2019,
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Mai 2020,
- Ratification de la nomination du Commissaire aux Comptes nommé par le conseil d'administration du 26 Mai 2020 (décret n° 2020-583 du 18 mai 2020, Arrêté Ministériel du 18 mai 2020 et article 37 de la loi du 17 juin 2020),
- Ratification du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant nommé par le conseil d'administration du 26 Mai 2020,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2019,
- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019, quitus, affectation du résultat,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020,
- Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020, quitus, affectation du résultat,
- Cotisations 2021/2022,
- Projet de budget 2021/2022,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2021/2022,

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 24 Avril 2021

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 Avril 2019.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Mai 2020.
- RESOLUTION N° 4** : Validation de la cooptation au sein du conseil d'administration de Messieurs :
HAMMER Matthieu, représentant des sous massifs 10A et 10B
GUENIOT Stéphane, représentant des sous massifs 2C et 3E
THOMAS Jérôme, représentant des sous massifs 4D, 4E et 7A
DEMANDRE Bruno, représentant des sous massifs 7B, 9B et 12C
- RESOLUTION N° 5** : Ratification de la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Maurice NESME, nommé par le conseil d'administration du 26 Mai 2020.
- RESOLUTION N° 6** : Ratification du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet NEXIOM Audit, nommé par le conseil d'administration du 26 Mai 2020.
- RESOLUTION N° 7** : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 Juin 2019 et approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce
- RESOLUTION N° 8** : Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019 et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 9** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 52 297,86€ de l'exercice 2018/2019.
- RESOLUTION N° 10** : Imputation du résultat négatif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 819 692,06€ de l'exercice 2018/2019.
- RESOLUTION N° 11** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 41 536,45€ de l'exercice 2018/2019.
- RESOLUTION N° 12** : Réalisation partielle du projet associatif dans le cadre de l'opération « Permis de chasser à 0€ » pour un montant de 78 513,72€, affectation de cette somme aux réserves disponibles pour l'exercice 2018/2019.
- RESOLUTION N° 13** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 14** : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 Juin 2020 et approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce
- RESOLUTION N° 15** : Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020 et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 16** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 173 973,39€ de l'exercice 2019/2020.
- RESOLUTION N° 17** : Imputation du résultat négatif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 701 520,06€ de l'exercice 2019/2020.
- RESOLUTION N° 18** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 24 572,33€ de l'exercice 2019/2020.

- RESOLUTION N° 19** : Réalisation partielle du projet associatif dans le cadre de l'opération « Permis de chasser à 0€ » pour un montant de 46 727,76€, affectation de cette somme aux réserves disponibles de l'exercice 2019/2020.
- RESOLUTION N° 20** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 21** : Maintien du montant de la taxe hectare à 500 000€.
- RESOLUTION N° 22** : Augmentation du malus à 100 000€.
- RESOLUTION N° 23** : Maintien du montant de la vignette fédérale à 90€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
 - Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 24** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 25** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 26** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 27** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
 - Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
 - Cerf : 83€ soit un total de 91€,
 - Chamois : 25€ soit un total de 33€.
- RESOLUTION N° 28** : Montant du prix du bracelet Sanglier en cas d'attribution complémentaire à 0€.
- RESOLUTION N° 29** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
 - 0,09€/HA de plaine
 - 1,23€/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 30** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).
- RESOLUTION N° 31** : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.
- RESOLUTION N° 32** : Approbation du projet de budget 2021/2022.
- RESOLUTION N° 33** : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :



DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 19 SEPTEMBRE 2021
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2022

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2021 au 28/02/2022
Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2021 au 18/09/2021
Chasse en battue du 19/09/2021 au 31/01/2022
Chasse en battue du 01/02/2022 au 28/02/2022 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2021 au 30/09/2021
Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2021 au 28/02/2022
Chasse en battue du 15/10/2021 au 31/01/2022
Chasse en battue du 01/02/2022 au 28/02/2022 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2021 au 14/08/2021
Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2021 au 28/02/2022
Chasse en battue du 19/09/2021 au 31/01/2022
Chasse en battue du 01/02/2022 au 28/02/2022 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chamois :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2021 au 28/02/2022
Chasse en battue du 19/09/2021 au 31/01/2022

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

Faisans (commun, obscur) :

Coq : tous les jours du 19/09/2021 au 31/01/2022.
Poule : tous les jours du 19/09/2021 au 30/09/2021.

Faisan vénéré :

Tous les jours du 19/09/2021 au 31/01/2022

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 19/09/2021 au 30/09/2021

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 19/09/2021 au 31/01/2022

- **Lièvre :**

Tous les jours du 10/10/2021 au 24/10/2021.

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 19/09/2021 au 28/02/2022.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2020/2021.

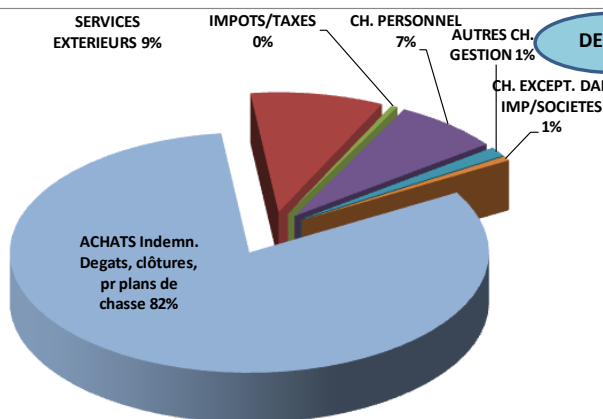


COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

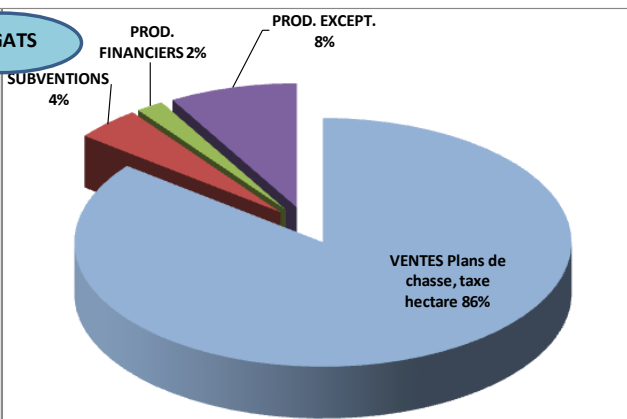
COMPTE DE RESULTAT 2018/2019 (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2018/2019		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 397 085	2 168 987	80 530	69 679	1 316 555	2 099 308
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 200 000	1 963 518			1 200 000	1 963 518
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables PC)	90 235	82 465	45 430	37 124	44 805	45 341
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	106 850	123 004	35 100	32 555	71 750	90 449
	SERVICES EXTERIEURS	61 900	63 139	49 850	49 462	12 050	13 677
	613 (locations)	15 500	11 893	12 375	8 920	3 125	2 973
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	26 000	30 576	19 875	22 453	6 125	8 123
	616 (Assurances)	11 000	11 069	9 000	9 338	2 000	1 731
	618 (Autres dépenses, études, ...)	9 400	9 602	8 600	8 752	800	850
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	367 870	391 086	180 545	172 975	187 325	218 111
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	130 500	140 486	36 625	29 424	93 875	111 062
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	51 020	50 053	40 320	36 327	10 700	13 726
	625 (Fr. déplacements divers)	97 250	106 883	42 500	43 985	54 750	62 898
	626 (Téléphone et affranchissements)	36 000	38 224	21 600	21 998	14 400	16 226
	627 (services bancaires)	4 100	4 232	3 500	3 618	600	614
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	49 000	51 208	36 000	37 623	13 000	13 585
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	39 363	39 549	28 065	28 201	11 298	11 348
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	25 749	25 339	18 037	17 672	7 712	7 667
	633 (Form. Continue)	4 664	5 212	3 238	3 781	1 426	1 431
	635 (Impôts divers)	8 950	8 997	6 790	6 748	2 160	2 249
CHARGES DE PERSONNEL	634 535	620 561	440 764	433 995	193 771	186 566	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	165 140	136 358	116 440	103 401	48 700	32 956	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		134		101		34	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	88 163	83 748	75 163	73 445	13 000	10 303	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	8 083	6 149	1 200	1 211	6 883	4 938	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 762 138	3 509 711	972 557	932 470	1 789 581	2 577 241
PRODUITS	VENTES	1 580 450	1 555 901	48 100	52 577	1 532 350	1 503 324
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 312 550	1 282 756			1 312 550	1 282 756
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	257 400	261 732	38 600	41 164	218 800	220 568
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	5 500	5 273	4 500	5 273	1 000	
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	5 000	6 141	5 000	6 141		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	136 000	180 253	86 000	104 440	50 000	75 813
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	56 000	65 478	56 000	65 478		
	746 (Subventions FNC)	80 000	109 254	30 000	33 441	50 000	75 813
	748 (Autres subventions)		5 521		5 521		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	721 310	789 325	721 310	789 325		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	659 010	659 174	659 010	659 174		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	62 300	130 151	62 300	130 151		
PRODUITS FINANCIERS	33 675	51 360	5 000	19 712	28 675	31 648	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		146 430		1 348		145 082	
TRANSFERTS DE CHARGES	8 676	19 047	8 676	17 365		1 682	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 480 111	2 742 317	869 086	984 768	1 611 025	1 757 549
RESULTAT		-282 027	-767 394	-103 471	52 298	-178 556	-819 692

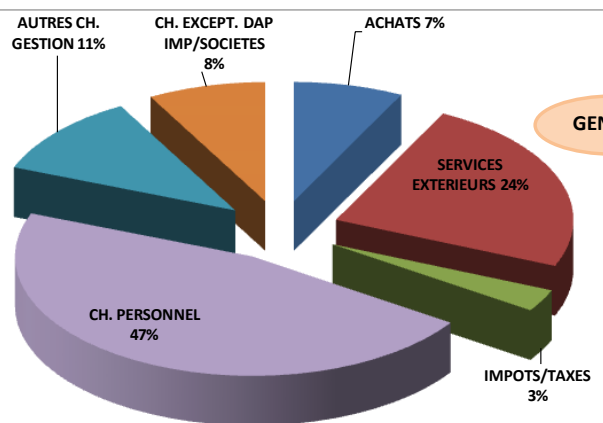
DEPENSES ET RECETTES 2018 - 2019



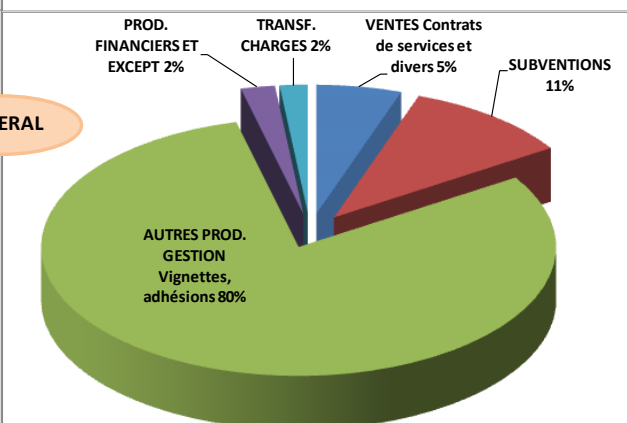
DEPENSES 2018 2019



RECETTES 2018 2019

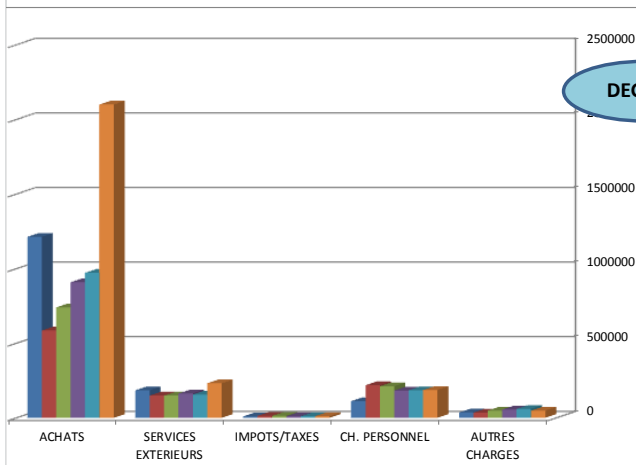


DEPENSES 2018 2019

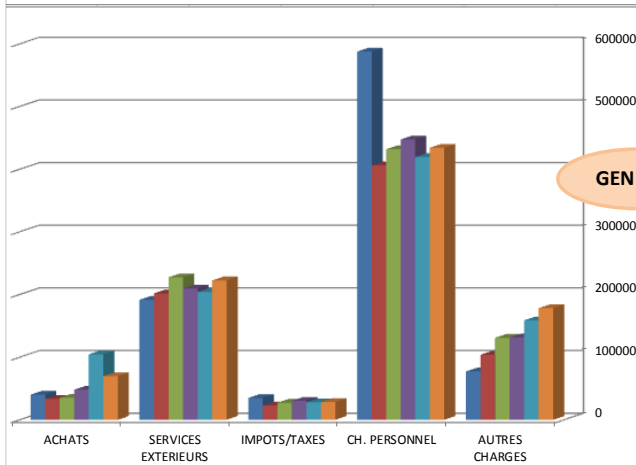
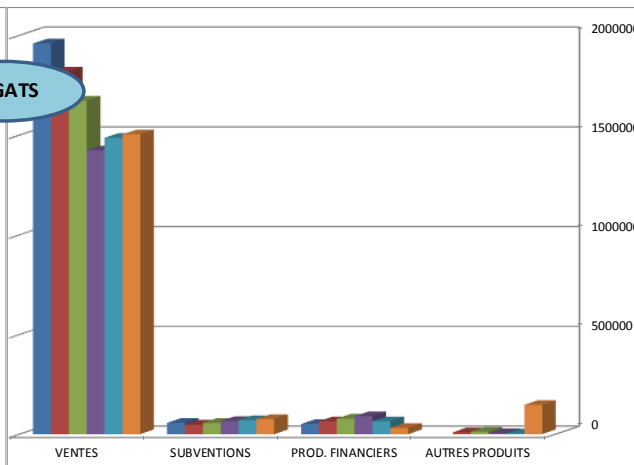


RECETTES 2018 2019

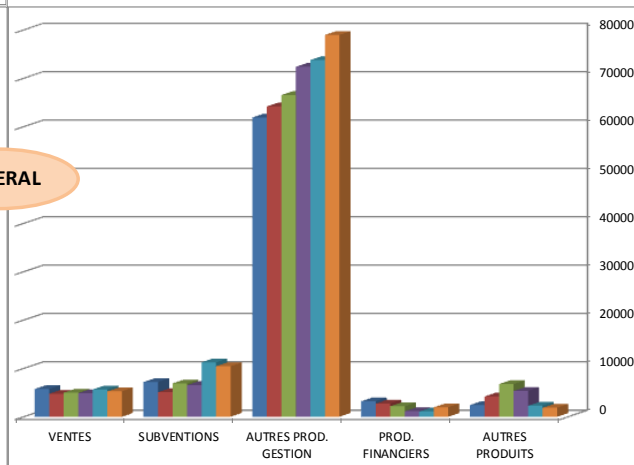
EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2013-2014 A 2018-2019



DEGATS



GENERAL



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

BILAN 2018/2019

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>	2 744	2 744	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 719	186 719	
	Terrains	34 485	34 485	
	Constructions	79 208	79 208	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	22 675	22 675	
	Autres immobilisations corporelles	50 351	50 351	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est,)</i>	52 977	52 037	941
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	242 440	241 500	941
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	497 075	438 909	521 254
			(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	1 373 626	649 997	723 629
	DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	4 914 325	1 306 222	3 608 103
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	173 115	59 725	113 390	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 958 140	2 454 852	4 966 376	
TOTAL ACTIF		7 200 580	2 696 352	4 967 317
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	5 081 695	2 058 629	3 023 066
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	-767 394	52 298	-819 692
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	1 971	1 971	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 316 272	2 112 898	2 203 374
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	157 955	157 955	
	TOTAL PROVISIONS	157 955	157 955	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		108 238	354 850
			(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	1 383 319	259 120	1 124 199	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 343 035	58 141	1 284 894	
TOTAL DETTES	2 726 353	425 499	2 763 943	
TOTAL PASSIF		7 200 580	2 696 352	4 967 317

DOCUMENTS COMPTABLES 2019/2020

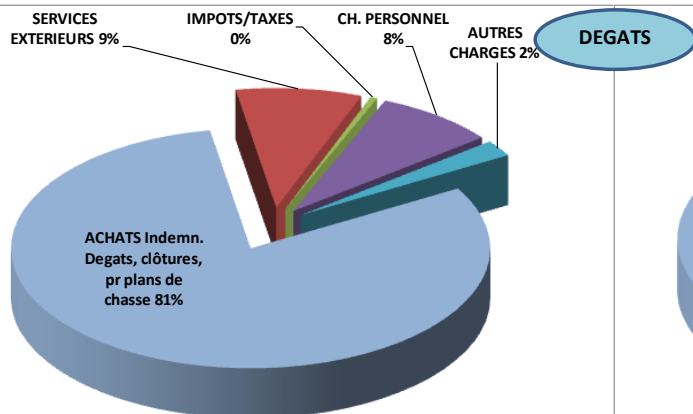


COMPTES ANNUELS AU 30/06/2020

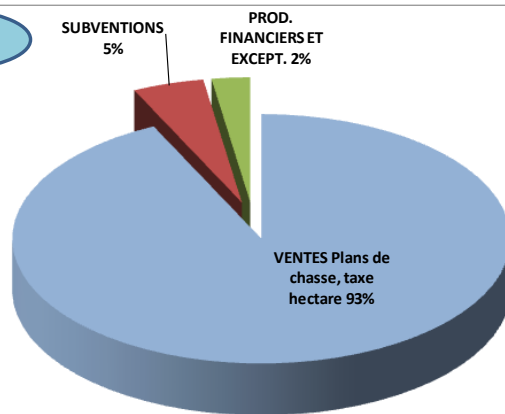
COMPTE DE RESULTAT 2019/2020 (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2019/2020		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 626 630	1 866 849	105 130	70 762	1 521 500	1 796 087
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 400 000	1 660 294			1 400 000	1 660 294
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables PC)	99 480	83 040	48 980	27 903	50 500	55 137
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	127 150	123 515	56 150	42 859	71 000	80 656
	SERVICES EXTERIEURS	64 000	72 621	51 350	57 882	12 650	14 739
	613 (locations)	16 500	12 100	12 875	9 075	3 625	3 025
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	26 000	45 200	19 875	35 442	6 125	9 758
	616 (Assurances)	11 000	10 341	9 000	8 593	2 000	1 748
	618 (Autres dépenses, études, ...)	10 500	4 980	9 600	4 772	900	208
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	364 000	287 113	158 675	112 262	205 325	174 851
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	143 000	126 846	34 625	32 499	108 375	94 347
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	58 500	28 017	43 800	21 116	14 700	6 901
	624-625 (Fr. déplacements divers)	113 500	80 559	49 000	30 955	64 500	49 604
	626 (Téléphone et affranchissements)	37 000	36 602	22 000	17 127	15 000	19 475
	627 (services bancaires)	5 000	3 714	4 000	3 095	1 000	619
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	7 000	11 375	5 250	7 470	1 750	3 905
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	40 949	40 816	28 977	30 323	11 972	10 493
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	26 809	26 923	18 755	20 269	8 054	6 654
	633 (Form. Continue)	4 790	4 598	3 322	3 083	1 468	1 515
	635 (Impôts divers)	9 350	9 295	6 900	6 971	2 450	2 324
CHARGES DE PERSONNEL	638 990	579 704	443 444	397 066	195 546	182 638	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	172 480	125 341	125 455	91 821	47 025	33 520	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		251		239		12	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	72 160	54 378	59 160	44 569	13 000	9 809	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	6 000	7 445	1 200	1 701	4 800	5 744	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 985 209	3 034 518	973 391	806 625	2 011 818	2 227 893
PRODUITS	VENTES	1 481 190	1 476 204	48 640	58 533	1 432 550	1 417 671
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 219 150	1 197 279			1 219 150	1 197 279
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	250 040	271 606	37 640	51 214	212 400	220 392
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	5 500	3 296	4 500	3 296	1 000	
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	6 500	4 023	6 500	4 023		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	221 826	227 598	151 097	156 869	70 729	70 729
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	75 280	58 092	75 280	58 092		
	746 (Subventions FNC)	146 546	167 825	75 817	97 096	70 729	70 729
	748 (Autres subventions)		1 681		1 681		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	688 700	717 261	688 700	717 261		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	620 100	640 501	620 100	640 501		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	68 600	76 760	68 600	76 760		
	PRODUITS FINANCIERS	25 000	56 450	5 000	21 646	20 000	34 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 548		2 782		1 766	
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		18 789		18 789			
TRANSFERTS DE CHARGES	8 676	6 121	8 676	4 718		1 403	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 425 392	2 506 971	902 113	980 598	1 523 279	1 526 373
RESULTAT		-559 817	-527 547	-71 278	173 973	-488 539	-701 520

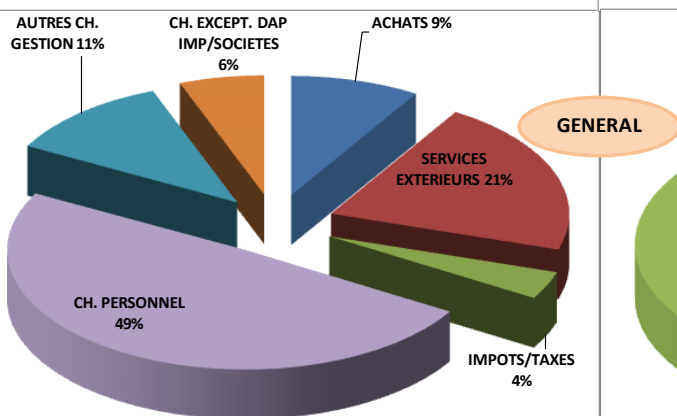
DEPENSES ET RECETTES 2019 - 2020



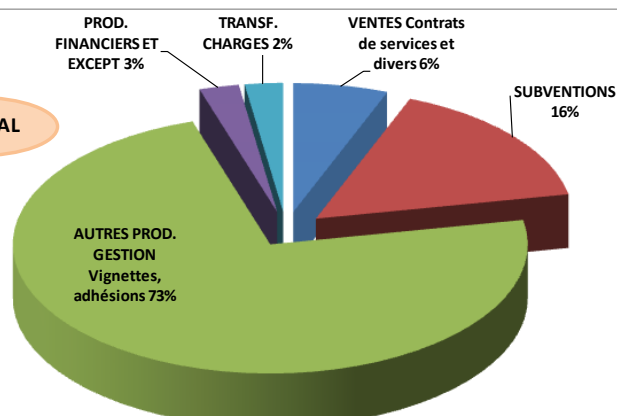
DEPENSES 2019 2020



RECETTES 2019 2020

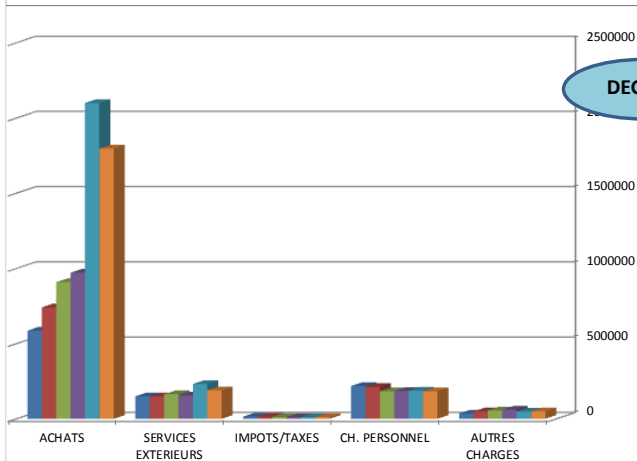


DEPENSES 2019 2020

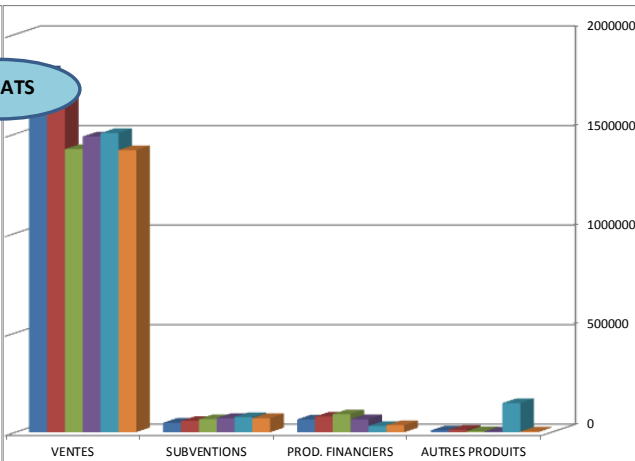


RECETTES 2019 2020

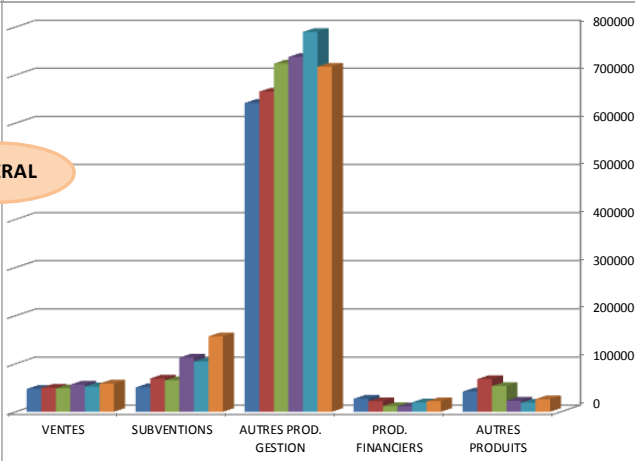
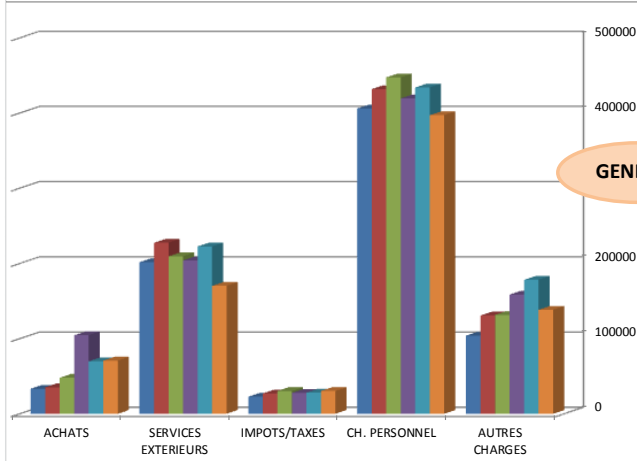
EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2014-2015 A 2019-2020



DEGATS



GENERAL



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2020

BILAN 2019/2020

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 040	1 040	
	<i>(Logiciels)</i>			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 100	164 100	
	Terrains	30 570	30 570	
	Constructions	59 648	59 648	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	21 807	21 807	
	Autres immobilisations corporelles	52 075	52 075	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 739	51 787	953
	<i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>			
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	217 880	216 927	953
	AUTRES CREANCES	527 346	446 633	494 782
	<i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>		<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 694 542	944 662	749 880	
<i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>				
DISPONIBILITES	4 455 765	1 191 914	3 263 851	
<i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	185 978	74 655	111 323	
<i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 863 631	2 657 864	4 619 836	
TOTAL ACTIF		7 081 511	2 874 792	4 620 788
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	5 081 695	2 058 629	3 023 066
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	-527 547	173 973	-701 520
	REPORT A NOUVEAU	-767 394	52 298	-819 692
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	1 689	1 689	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	3 788 443	2 286 589	1 501 854
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	139 166	139 166	
	TOTAL PROVISIONS	139 166	139 166	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		74 699	339 370
			<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>	
	AUTRES DETTES	1 443 967	302 706	1 141 261
<i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 709 936	71 632	1 638 304	
<i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>				
TOTAL DETTES	3 153 902	449 037	3 118 935	
TOTAL PASSIF		7 081 511	2 874 792	4 620 788

BUDGET 2021/2022

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	1 621 680	90 300	1 531 380
	Indemnisation dégâts	1 400 000		1 400 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	100 480	40 400	60 080
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	121 200	49 900	71 300
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	77 750	62 835	14 915
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	359 500	150 800	208 700
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	144 000	34 750	109 250
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	55 000	41 800	13 200
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	109 000	45 500	63 500
	Fr. Téléphone, affranchissements	37 000	17 000	20 000
	Services bancaires	5 000	4 000	1 000
	Cotisations	9 500	7 750	1 750
	IMPÔTS ET TAXES	42 468	30 001	12 467
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	751 921	539 195	212 726
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	142 000	99 975	42 025
	Subventions divers organismes, associations, chasse 0€	78 700	36 775	41 925
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	63 300	63 200	100
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	46 715	38 372	8 343
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	4 080	2 880	1 200	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 046 114	1 014 358	2 031 756
PRODUITS	VENTES	1 895 410	57 260	1 838 150
	Plans de chasse et taxes associées	1 624 430		1 624 430
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	75 000		75 000
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	500 000		500 000
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	100 000		100 000
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	75 600		75 600
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	873 830		873 830
	Récup. Frais divers, cont. Services	260 680	47 960	212 720
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	5 300	4 300	1 000
	Autres produits annexes	5 000	5 000	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	211 746	141 017	70 729
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	705 240	705 240	
	Adhésions, timbre fédéral	625 840	625 840	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	79 400	79 400	
PRODUITS FINANCIERS	17 000	12 000	5 000	
TRANSFERTS DE CHARGES	6 400	5 000	1 400	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 835 796	920 517	1 915 279
RESULTAT		-210 318	-93 841	-116 477

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Denis VAUTRIN

Membres : Damien DURAND, Michel JOLY, Jérôme THOMAS, Corinne BARNET, Nicolas BRETON, Maxime LABEDIE

La commission s'est réunie le 1^{er} février 2021 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les cultures à gibier et fixer le projet de budget 2021/2022.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2020 :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 10.55 ha engagés pour 6 contrats signés
- Jachère Fleurie : 0.60 ha engagés pour 1 contrat signé

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la FDCV. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2020, les cultures à gibier ont représenté 26.2589 ha engagés dans 17 contrats :

- Petit Gibier : 8.4299 ha (mélanges céréales et fourrage pour lièvres et faisans)
- Grand Gibier : 15.6554 ha (maïs ou fourrage pour cervidés)
- Fleurs : 2.1736 ha (semences fournies par la FDCV)

En 2020, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 6.179,90 € par la FDCV (+ 400 € de semences de fleurs).

Le début de l'année 2021 a également permis d'aboutir à la signature de la nouvelle convention Jachères Faune Sauvage pour les 3 prochaines années.

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié quelques dossiers de demande de subventions concernant des opérations de repeuplement en faisans communs.

4 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 3.962,98 € :



- GIC de Darney :

- Aménagement de la Sté de Dombasle devant Darney : achat d'œufs, nourriture, piégeage pour une aide de 313,76 €

- GIC de Dompaire :

- Aménagement de la Sté des Gouys (Renauvoid) : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 281.60 €
- Aménagement de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.015,91€
- Aménagement de la Sté de Hagécourt-Rancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.443,55 €

- GIC de Virine :
 - o Aménagement de la Sté de Gigney : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 643,75 €
- GIC du Vair :
 - o Aménagement de la Sté de Attignéville : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 264,41 €

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

1110 demandes ont été traitées en 2020 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1508 Lièvres
- 31 Lapins de Garenne
- 2359 Faisans
- 468 Perdrix Grises

- **Partenariat Agrivair/FDCV sur le périmètre Vittel – Contrexéville :**

Le partenariat se poursuit avec le renouvellement, en 2020, de la convention « Intercultures » pour le site hydrominéral des eaux de Vittel – Contrex. L’an dernier, ce sont 120ha de couverts d’intercultures qui ont été semés dans ce cadre.

- **Actions de communication :**

- Rencontres St Hubert :

Elles se sont déroulées le 3 octobre 2020 à Cheniménil. Une quinzaine de chiens, accompagnés de leurs maîtres, a pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. En remerciement de l’accueil réservé par la Sté de chasse pour l’organisation de cette manifestation, nous leur avons versé une subvention de 200 €.

- Echanges avec la FDC de l’Aube :

Le 23 Octobre 2020, en remerciement des voyages d’étude autour du petit gibier que nous avait organisé la FDC10 (perdrix en 2018 et gibier d’eau en 2019), la FDCV a accueilli une partie des élus et des personnels de la FDC10, ainsi que les présidents de la Chambre d’Agriculture et des Jeunes Agriculteurs de l’Aube, pour une journée de chasse au grand gibier dans la forêt départementale de Tignécourt.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Jean-Pierre BRIOT, Damien DURAND, Matthieu HAMMER, Corinne BARNET, Vincent CANIVET

Du fait de la crise sanitaire, les membres de la commission environnement ont assisté et participé à moins de réunions que les années passées et la plupart se sont déroulées en visio-conférence.

Les actions principales en 2020/2021 :

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Quelques réserves ont réuni leur Comité Scientifique en visio, ou en présentiel pendant les mois de septembre-octobre derniers, mais la majorité a fonctionné sur la gestion des suivis courants et nous avons été interrogés par mail en cas d'avis nécessaires ou de besoins de renseignements dans le cadre de la révision de leur plan de gestion (cas de la RNR de la Vallée de la Moselle de Charmes à Bayon, par exemple).

Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application ne nécessite pas forcément de réunion du Comité de Pilotage.

Dans tous ces sites avec un statut particulier de protection, nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes cependant de plus en plus souvent confrontés au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales et au déséquilibre forêt-gibier qui entraîne une intransigeance des autres gestionnaires quant à la présence des ongulés (cerfs et sangliers).

- **Le Comité du Massif des Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

La FDCV siège à ces deux instances sur le Massif et y représente l'ensemble des Fédérations des Chasseurs concernées (7 FDC pour le Comité de Massif et 4 FDC pour le PNRBV). Dans ces deux structures, nous œuvrons à une meilleure reconnaissance des chasseurs en tant que gestionnaires et défendons nos pratiques de chasse.

- **Le Plan Lynx Massif des Vosges :**

Suite à la réintroduction de lynx dans le Palatinat, le massif des Vosges est devenu le lien potentiel entre les populations du Jura et du Palatinat et donc le massif pouvant accueillir les animaux en expansion. Ce fait s'est confirmé avec l'arrivée naturelle d'un lynx venu du Jura par le Sud du massif et d'un autre animal par le Nord issu des lâchers dans le Palatinat. L'Etat a donc approuvé la nécessité de rédiger un Plan d'Action pour le lynx dans le massif vosgien et au niveau national. Le Plan Régional « Massif des Vosges » a été validé par le Conseil Régional Scientifique et par le Préfet de Région courant 2020. Ses actions vont donc commencer à se mettre en place à partir de cette année 2021. Les 7 Fédérations de Chasse du Massif sont associées à ce plan et se sont engagées à participer à certaines actions comme l'acceptation de la présence du Lynx dans le Massif Vosgien.



- **La déclinaison Massif des Vosges - Jura du Plan National d'Actions Grand Tétras :**

Ce plan est validé depuis 2018 et les Fédérations de Chasse du Massif sont conviées à son suivi annuel. L'état de la population vosgienne est cependant très critique et en voie d'extinction. Une réflexion est menée par le Parc des Ballons des Vosges, depuis 2020, quant à l'opportunité d'un renforcement des effectifs avec les différents organismes concernés, dont les Fédérations des Chasseurs. A noter cependant qu'un certain nombre de partenaires n'est pas favorable à ce projet, dont le Groupe Tétras Vosges.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année.

La FDCV siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **Les autres Commissions Départementales auxquelles siège la FDCV:**

Depuis l'instauration de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt en 2014, la FDCV est nommée membre à part entière dans deux commissions départementales :

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) : elle est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat.
- Le Comité Technique de la SAFER des Vosges : il procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur environnementale élevée. Elle émet des avis quant aux choix des différents acheteurs potentiels.

- **Les différents documents d'aménagement :**

La FDCV est associée à la rédaction de différents documents de gestion tels que les plans de paysages au niveau des communautés de communes, mais également les Trames Vertes et Bleues (TVB) définies par les Pays, ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). La réalisation de ces documents permet de faire prendre conscience aux élus de la présence de leur patrimoine faunique, de l'intérêt de sa préservation et du maintien des grandes trajectoires d'échange entre les populations animales.

La FDCV a été particulièrement active cette année dans l'élaboration de la TVB du Pays de la Déodat et de sa déclinaison, notamment par rapport à l'adaptation au changement climatique et au maintien de l'équilibre agri-sylvo-cynégétique.

- **Le dispositif « Plantez des Haies ! » :**

Ce dispositif se présente sous la forme d'un appel à projet ouvrant droit à un financement à 100 % des plants et de la plantation des arbres ou arbustes de la haie par le Conseil Départemental, en contrepartie d'une préparation du sol et d'un engagement d'entretien sur 10 ans. La FDCV réceptionne les candidatures, les étudie avec le comité de suivi départemental, gère les commandes de plants et la gestion des plantations.

Pour cette année 2020, 34 projets ont été acceptés pour une longueur totale de plantation de 12.4 kms de haies et un budget d'environ 45.000 € financé par le Conseil Départemental.



COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs, Xavier MASSOTTE, Laurent LALVEE, Alexandre BELLO

La commission s'est réunie pour faire état de la situation du Grand Gibier, réfléchir sur l'avenir de l'exposition des trophées, proposer une méthode de travail de la mission « élaboration des plans de chasse » et enfin définir les mesures de gestion pour le sanglier.

Beaucoup d'énergie a été dépensée pour aborder toutes les problématiques relatives aux populations de sangliers encore très abondantes cette saison et aux dégâts aux cultures agricoles.

• Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2020/2021 :

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

En 2020/2021, 1546 grands cervidés ont été réalisés contre 1601 l'an passé. Les attributions sont en légère baisse avec 2295 bracelets contre 2383 en 2019/2020.

Avec un pourcentage de réalisation de 67%, la répartition des prélèvements est la suivante : 415 cerfs, 529 biches, 602 faons.

On observe ainsi une tendance à la stabilité des réalisations de l'espèce CERF par rapport aux années antérieures, à l'exception des sous-massifs 8A, 10B, 13E et 13F où les taux sont inférieurs à 50%. Dans les zones à enjeux classées par le Plan Régional Forêt-Bois (PRFB), à savoir les sous-massifs 8D, 10A, 11B, 12B, 13D, les efforts de prélèvements doivent être maintenus pour 2021/2022.



Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec une attribution sensiblement à la baisse par rapport à 2019/2020, le nombre de chevreuils prélevés se stabilise pour atteindre 8608 prélèvements pour 11210 chevreuils attribués. Ce résultat révélant une très légère amélioration permet d'arrêter la tendance descendante observée depuis plusieurs années. Nous resterons vigilants en 2021/2022 pour voir si cette observation se confirme. Dans les zones de reconstitution forestière concernées par le Plan de Relance national, il serait nécessaire d'effectuer des prélèvements efficaces.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Avec une augmentation de prélèvements observée depuis 5 ans et bien qu'inférieur aux 14915 sangliers de 2019/2020, le niveau de 2020/2021 reste élevé avec 13228 sangliers. Les nombreuses réattributions ont notamment permis aux détenteurs d'adapter leurs réalisations au fur et à mesure de la saison et d'intensifier leur pression de chasse. Sur 21500 bracelets attribués au total, 8450 bracelets ont été octroyés en attribution supplémentaire (dont plus de 6500 accordés lors de l'attribution initiale). Les efforts de prélèvement engagés ces dernières saisons doivent être maintenus en 2021/2022, en complément des mesures de prévention efficaces (clôtures et agrainage dissuasif), ceci pour retrouver une gestion financière acceptable de dégâts nettement minorés avec un prélèvement avoisinant les 10000 sangliers par an.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

En 2020/2021 la baisse des attributions (136 chamois) s'est poursuivie et les prélèvements ont suivi la même dynamique avec 86 animaux réalisés (63 % de réalisation).

Depuis trois saisons, on constate que la réalisation « chamois » diminue avec des niveaux de prélèvement moins bons dans le massif 12 cette année. La présence constante du lynx influence probablement cette situation.

Retrouvez le [bilan des prélèvements Grand Gibier par sous-massif de la saison 2020/2021](#).

- **Avenir de l'exposition des trophées de grand gibier**

Suite à la COVID-19, la traditionnelle exposition annuelle des trophées a été annulée consécutivement en 2020 et en 2021.

Face à cette situation, il a été décidé :

- D'abandonner la présentation des brocards et des chamois des deux saisons écoulées
- De réfléchir à l'organisation d'une collecte des trophées de cerf prélevés sur ces deux saisons pour conserver le suivi de l'espèce au sein des différents massifs cynégétiques.



Enfin, une nouvelle formule de l'exposition des trophées a été définie pour les saisons à venir :

- Seuls les trophées de cerfs et de chamois seront exposés annuellement
- Les trophées de brocards ne seront plus présentés à l'exception des trophées remarquables ou atypiques, sur la base du volontariat en invitant les chasseurs à les faire coter.

- **Elaboration des plans de chasse : définition d'une méthode de travail**

Conformément à la loi du 24 juillet 2019, un décret d'application confère à présent aux fédérations départementales des chasseurs la responsabilité et l'exécution de la mission d'attribution des plans de chasse individuels, jusqu'alors assurée par le préfet. Aussi, au vu de la satisfaction, partagée par tous nos partenaires, du fonctionnement historique organisé par la préfecture, la Fédération des Chasseurs n'a pas souhaité tout révolutionner et s'en est fortement inspirée pour définir la méthode de travail d'élaboration des plans de chasse. Elle s'articule essentiellement sur la base d'échanges et de dialogue afin de converger collégialement vers une gestion durable et adaptée des espèces de grand gibier permettant de tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Pour la préparation de la saison 2021/2022, compte-tenu du contexte sanitaire actuel, la démarche a été adaptée mais est restée sensiblement fidèle au processus normal. Globalement, pour pallier l'absence de réunions physiques, elles ont été remplacées de manière dématérialisée lorsque cela était possible.

Nous espérons que pour la saison suivante, nous pourrons organiser cette mission de façon plus sereine et habituelle et ainsi pouvoir nous rencontrer de nouveau afin de mieux vous informer et construire l'avenir ensemble.

- **Gestion du sanglier 2021/2022**

Au vu de la situation préoccupante des projections de montants de dégâts indemnisés aux agriculteurs et des populations de sangliers importantes observées sur le terrain pendant la saison, la Commission Grand Gibier a proposé au Conseil d'administration de renouveler l'application de mesures d'action adaptées, encourageantes et efficaces pour le monde de la chasse.

Ainsi, pour 2021/2022, l'attribution initiale par sous-massif correspondra à une part payante à 39€ (nombre égal à la réalisation SAI de 2018/2019 du sous-massif) et à une part gratuite (nombre égal à 50% de la réalisation SAI de 2018/2019 du même sous-massif). Les bracelets SAI seront gratuits pour toute demande d'attribution complémentaire en cours de saison.

De plus, afin de pouvoir récolter des recettes suffisantes en responsabilisant les secteurs financièrement déficitaires, un malus sera appliqué comme quotepart financière, complémentaire à la taxe à l'hectare. Enfin, pour les zones très problématiques, des objectifs de prélèvements, des interdictions d'agraine ou encore des mesures administratives pourront être diligentés pour répondre au problème localisé.

L'application de plusieurs actions conjointes permettra à la fois de faire baisser les dégâts et les populations de sangliers (objectif de réalisation) et de recetter via le malus en diminuant les écarts financiers entre les zones et en permettant aux gros secteurs déficitaires de l'être beaucoup moins, dans un souci d'équité, de crédibilité et d'amélioration de l'image de la chasse.

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Président de la Commission : Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs, Nicolas BRETON, Vincent CANIVET



Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.

→ La Commission Dégâts de Gibier s'est réunie physiquement le 7 juillet 2020 et certains sujets ayant souvent besoin d'être traités dans l'urgence face aux dégâts, la Commission a régulièrement été consultée par mail, lors de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteurs ayant pour objectif la sensibilisation des Elus, des GIC et des Sociétés de Chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs, ouverture générale le 15 septembre et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- L'étude du budget clôture et la proposition d'un complément de budget d'un montant de 20 000€ en cours de saison 2020 pour pallier aux demandes sur les nouveaux secteurs à dégâts ainsi que l'étude et la prévision budgétaire allouée à la protection des cultures pour 2021.
- L'étude de demandes spécifiques de mise à disposition de matériel de clôtures sur la zone montagne ou sur des cultures autres que les pois et les maïs, sur des secteurs encore non protégés ou pour des cas particuliers,
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2020 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertise,....
- Les rencontres et les échanges dans un esprit constructif avec le monde agricole en amont des Formations Spécialisées afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur certains des dossiers et recours.

Toutes les décisions de ces Commissions ou de ces groupes de travail ont ensuite été présentées lors d'un Conseil d'Administration et ont toutes reçu un avis favorable.

• Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :

Au cours de la saison passée, l'épidémie de COVID-19 nous a malheureusement contraints à ne pas réunir physiquement les estimateurs comme à l'accoutumée. Toutefois, nous avons maintenu un suivi et un accompagnement de ces derniers tant réglementairement, qu'administrativement et techniquement.

Les échanges quasi hebdomadaires entre les estimateurs et nos salariés nous permettent de recueillir des informations en temps réel et de faire un état des problèmes rencontrés sur le terrain. Ainsi, nous pouvons informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures ou toutes autres actions...

Aussi, le nombre de déclarations de dégâts augmentant et l'effectif des estimateurs actifs se réduisant, la Fédération a entrepris « une campagne de recrutement départementale » afin de trouver une dizaine de nouveaux estimateurs pour renforcer les troupes actuelles.

C'est en ce sens que s'est créée une Commission « Recrutement Estimateurs » composée de MM. CONREAUX, THOMAS, HAMMER et BRETON.

Cette dernière a été chargée de l'étude de toutes les candidatures réceptionnées à la FDC. Elle a réalisé une présélection en fonction de critères objectifs basés sur les connaissances et compétences agricoles et cynégétiques des candidats mais également sur leurs qualités administratives et relationnelles.

Sur les 12 candidats présélectionnés, la commission a retenu 5 personnes, après une soirée d'information et d'évaluation, conclue par un questionnaire et un entretien individuel.

Actuellement, ces 5 futurs estimateurs ont suivi le stage dispensé par la FNC et sont en formation continue sur le terrain avec des estimateurs aguerris.

La Commission a également décidé de renouveler le processus de recrutement en 2021-2022 afin d'atteindre son objectif d'une quinzaine d'estimateurs actifs au minimum.

- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS. Cette Formation fixe également les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché.

En 2020, elle ne s'est pas réunie physiquement sous la présidence de la DDT. Un consensus a toutefois été trouvé sur tous les dossiers et tous les barèmes, entre le monde agricole et cynégétique avant d'être proposé à l'Administration. Cette dernière a ensuite validé et entériné les propositions dans ses arrêtés préfectoraux.

Par rapport à 2019, les barèmes ont :

- Baissé de 5% en moyenne concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs,
- Baissé de 15% en moyenne concernant les pertes de récolte de maïs, tournesol, ...
- Augmenté de 10% en moyenne pour le blé et les autres céréales,
- Augmenté de 15% pour les prairies (foin), passant de 132€/T à 155€/T.

De plus, concernant 103 communes vosgiennes de la zone montagne, la réglementation nationale nous impose d'indemniser les exploitants à hauteur de 15% supplémentaires par rapport au reste du département pour toutes les remises en état.

En 2020, nous avons aussi été amenés à valider des nouveaux barèmes « bio » pour toutes les denrées, avec des tarifs beaucoup plus élevés en moyenne, oscillant de 25% à 180% par rapport aux barèmes conventionnels.

Pour le blé par exemple, les agriculteurs conventionnels sont indemnisés à 167.80€/T contre au minimum 475.00€/T pour le blé Bio.



COMMISSION TERRITOIRES

Président de la Commission : Michel JOLY

Membres : Paul CONREAUX, Damien DURAND, Michel THONNELIER, Denis VAUTRIN, Alexandre BELLO, Maxime LABEDIE, Joanna PENNETIER

Nouvelle commission fédérale prévue dans le prochain SDGC, nous avons souhaité la réunir pour la première fois cette saison, malgré l'attente de validation du 3^e volet de notre Schéma Cynégétique.

Cette rencontre a permis de faire une présentation de la gestion actuelle des territoires de plan de chasse/gestion, un état des lieux du fonctionnement des enquêtes de territoires et enfin d'instaurer un cadre d'intervention de la commission.

- **Gestion actuelle des territoires de chasse :**

Dans 90% des dossiers traités chaque année par Mme PENNETIER, technicienne « territoires de chasse », il s'agit d'actualisation des justificatifs de droit de chasse des territoires. Tous ces documents sont étudiés et analysés et s'ils sont recevables, la mise à jour des surfaces est intégrée dans le territoire concerné pour la saison suivante.

Lors de situations plus conflictuelles (10% des dossiers restants), la Fédération propose dans un premier temps d'organiser une réunion de conciliation entre les sociétés protagonistes afin de trouver un compromis d'entente et de définir une limite de partage des territoires. Si aucun accord n'est possible, une enquête de territoires est alors mise en place sur tous les territoires concernés.

- **Fonctionnement des enquêtes de territoires**

Il existe différentes catégories de territoires pouvant être mis en « enquête de territoire » :

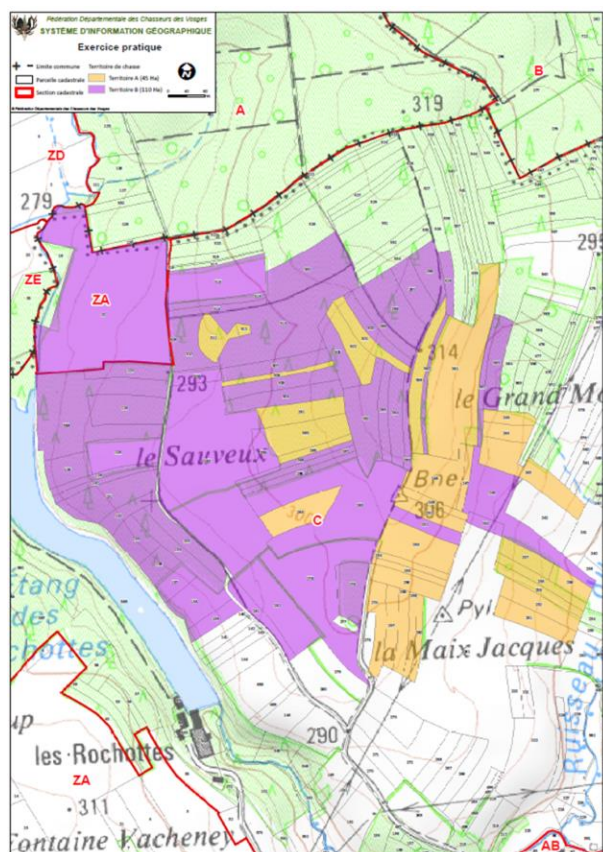
- Les nouveaux territoires créés dans les Vosges
- Les territoires d'une commune en cas de conflit
- Les territoires volontaires souhaitant se mettre à jour.

La méthodologie de travail d'une enquête de territoire est présentée aux détenteurs de droit de chasse concernés.

Chacun doit fournir à la Fédération la copie de l'intégralité de ses droits de chasse papiers ainsi qu'un fichier informatique recensant les parcelles faisant l'objet d'un abandon du droit de chasse.

Après vérification et traitement, ces éléments permettent d'obtenir une cartographie précise des parcelles recevables, attenantes ou non-attenantes entre elles, de chaque détenteur.

Les résultats de l'enquête sont ensuite présentés aux détenteurs et dans 50% des cas, un accord avec une limite de partage des territoires est trouvé. Pour l'autre moitié sans solution amiable, seuls les lots de droits de chasse respectant les seuils minimums de surface et d'attenance sont validés pour prétendre à une demande d'attribution de plan de chasse/gestion.

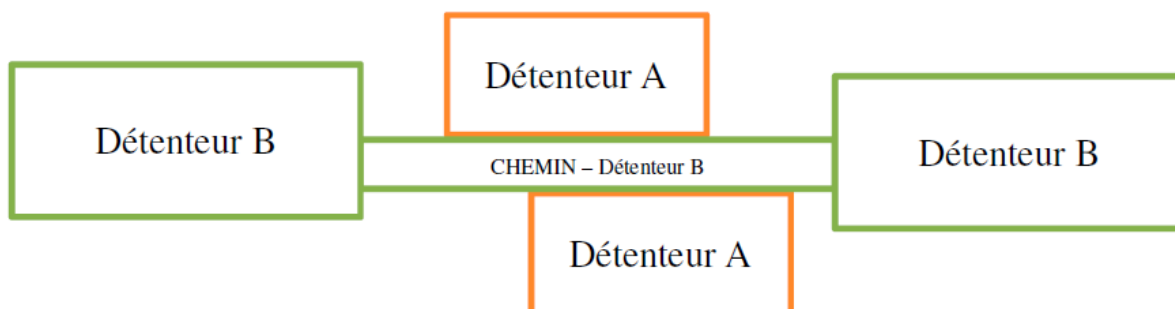


- **Cadre d'intervention de la Commission Territoires**

- 1) Etude des cas particuliers

Pour les chemins ou les cas où une parcelle cadastrée est référencée « chemin », la commission a proposé que ces cas de figure ne puissent pas servir de continuité ou de discontinuité dans la configuration des territoires d'un seul tenant.

Schéma d'illustration :



Le territoire du détenteur B n'est pas d'un seul tenant.

Le territoire du détenteur A est d'un seul tenant, même si le détenteur B a le droit de chasse sur le chemin au milieu.

Cette proposition ne pourra être applicable qu'après approbation du 3^e SDGC.

Aussi, une évolution va intervenir concernant les seuils de surface minimale et le respect obligatoire de l'attenance. L'objectif inscrit dans le projet du 3^e SDGC est d'homogénéiser les territoires et limiter le morcellement en petites unités. Pour les territoires dans cette situation, la Fédération leur préconisera de s'associer avec le ou les détenteurs limitrophes pour éviter l'apparition ou le maintien de zone de non-chasse.

- 2) Rôle de médiation

La Commission Territoires pourra jouer le rôle de médiation entre les détenteurs de plan de chasse voisins, en soutien à l'Administrateur du secteur, pour :

- Les possibilités d'arrangement et de définition d'un protocole d'accord ;
- Les possibilités de regroupement afin d'homogénéiser les territoires de chasse.



COMMISSION ANIMATIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Damien DURAND, Matthieu HAMMER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Arnaud GROSSI (GIC Torelle), Sandy KINIC (GIC Meuse Saône), Xavier RICHARD (GIC Charmes), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

La commission s'est réunie les 14 octobre 2020 et 14 janvier 2021 pour réaliser un bilan des actions de communication/animations, réfléchir à des nouvelles actions et établir un prévisionnel pour 2021.

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations. Malheureusement la pandémie de Covid-19 est à l'origine de l'annulation de nombreuses manifestations auxquelles la Fédération des Chasseurs avait prévu de participer. Toutefois quelques actions ont quand même pu être menées :

- Les formations « Réglementation et sécurité » à Tignécourt avec les interventions de l'ONF, de l'OFB et des agents de terrain de la FDCV. 2 sessions de formation se sont déroulées cet hiver décomposées en une journée sur la réglementation cynégétique, la sécurité et les notions forestières et une seconde journée de chasse en battue.
En complément, afin de contribuer à la réalisation des plans de tirs sur ce territoire, plusieurs journées de chasse en battue ont été organisées avec notamment les femmes chasseresses et l'Association de la Chasse au Féminin des Vosges, la Fédération des Chasseurs de l'Aube, les estimateurs de dégâts de gibier et les bénévoles de la FDCV.
- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires en ayant recours souvent à l'utilisation du Mobil'Faune 88 notamment dans le cadre des interventions pédagogiques.

Retour sur quelques actions phares de cette année :

- Les animations extérieures :

La FDCV a participé à un certain nombre d'interventions scolaires, le Covid-19 nous ayant empêchés de développer des animations avec le grand public. Elle anime ces sorties notamment grâce au Mobil'Faune 88 qui permet avec ses différents outils de sensibiliser les différents publics de tout âge.

Malheureusement, notre remorque pédagogique, habituellement sollicitée par des sociétés de chasse, n'a pas pu cette année être présente aux traditionnelles fêtes de village ou vide-greniers, tous annulés.

Pour 2021, la FDCV s'est déjà engagée à participer à certaines manifestations locales dont nous espérons le maintien de leur déroulement malgré la situation sanitaire. Des contacts ont également été initiés dans des écoles pour organiser des animations autour du thème du loup. N'hésitez pas à solliciter le Mobil'Faune88 lorsque des événements dans votre commune seront à nouveau autorisés, permettant ainsi de représenter le monde de la chasse et montrer notre implication en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité.



- **L'appel à projet « Je plante une haie pour mon école » :**

Dans le cadre de cette opération menée conjointement avec le Conseil Départemental, 10 écoles candidates ont été retenues en 2019 et ont pu réaliser leur projet en automne 2020. Ces écoles ont bénéficié de la fourniture gratuite des plants (financés par le Conseil Départemental) et d'une aide à la plantation avec l'intervention d'un spécialiste (technicien de la FDCV ou structures partenaires comme Les Jardins de Cocagne, Etc Terra,...). En même temps, chaque intervenant a réalisé une présentation pédagogique qui a rencontré un vif succès chez les enfants sensibilisés aux intérêts des haies et à la faune qui les habitent. Un nouvel appel à projet sera lancé auprès des établissements scolaires courant du mois de juin 2021 en partenariat avec le Conseil Départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour une plantation durant le printemps 2022.

Les projets de la Commission :

La Fédération a profité des possibilités offertes par la nouvelle aide nationale « écocontribution », mise en place grâce aux discussions dans le cadre de la nouvelle loi chasse de juillet 2019, pour monter des dossiers s'inscrivant dans la thématique « Améliorer l'information et l'éducation à l'environnement ». Chaque dossier déposé a été validé et instruit par la Fédération Nationale de la Chasse et l'OFB.

- **Le projet d'écocontribution « Education à l'Environnement » :**

Ce dossier a pour objectif d'améliorer et d'enrichir les outils servant aux interventions scolaires ou grand public en complétant le Mobil'Faune88. Sa validation est une réelle satisfaction car il s'agit d'une véritable reconnaissance des compétences des fédérations des chasseurs en matière d'éducation à la nature auprès de tout public. Ce projet se décompose en 2 parties :

- en 2020/2021, la FDCV est en cours d'acquisition d'outils numériques qui permettront aux publics de devenir acteurs dans la reconnaissance des espèces grâce à une longue-vue combinée à un appareil photo ou des jumelles interactives. Ces 2 outils sont reliés directement à des tablettes tactiles dans lesquelles sont installées des applications d'identification des espèces. Ils pourront ainsi être utilisés dans les cours d'écoles ou en pleine nature pour rechercher les animaux qui fréquentent ces lieux, les découvrir et les reconnaître.

- en 2021/2022, nous développerons des nouveaux jeux pédagogiques et nous compléterons le Mobil'Faune88 avec des supports orientés sur les grands prédateurs ou les mares forestières. Nous prévoyons également l'acquisition d'un certain nombre d'animaux naturalisés pour renouveler ou agrémenter notre collection actuelle, outil indispensable et toujours apprécié par les enfants et le grand public.

- **Le projet d'écocontribution « J'aime ma nature propre » :**

L'objectif est de réaliser une action écocitoyenne et participative de collecte de déchets sur un espace naturel, le lac de Bouzey et l'étang de la Comtesse, en partenariat avec l'association « La chasse au Féminin 88 », les municipalités et les sociétés de chasse concernées. Une sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et à la valorisation des déchets sera faite en même temps. Cette journée devrait être planifiée au cours de cet été 2021, en espérant que le contexte sanitaire soit plus clément d'ici là.



COMMISSION ANTIBRACONNAGE ET FORMATIONS

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Bruno DEMANDRE, Damien DURAND, Denis VAUTRIN, Michel LÉBOUBE (ADGCP88), Claude GIGNEY (Louvetier), Vincent CANIVET, Maxime LABEDIE, Alexandre BELLO

La réunion annuelle de la commission antibraconnage et formations s'est tenue le 04 Février dernier.

Ce fut l'occasion pour ses membres de faire un bilan sur le suivi des procédures et des actions du service terrain de notre Fédération :

- surveillances diverses, opérations brame du cerf, contrôle lors de battues, repérage sur le terrain
- autres missions : contact avec les adhérents, formations permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc, venaison, piégeage, suivi sanitaire....

Antibraconnage

En 2020, malgré les contraintes sanitaires, les agents de développement ont pu effectuer plusieurs surveillances en collaboration avec les Gardes-chasse particuliers, les Louvetiers, l'Office Français de la Biodiversité et la Gendarmerie. Ce sont également environ 60 journées qui ont été consacrées aux contrôles des actes de chasse, aux constats d'actes de braconnage et aux repérages divers sur le terrain. Ils ont rédigé une vingtaine de procès-verbaux et d'avertissements concernant des infractions à la réglementation de la chasse. Ils ont également contribué à l'établissement de plusieurs procédures effectuées par l'OFB, la Gendarmerie et la Police nationale.

Les informations utiles à l'établissement de ces procédures viennent très régulièrement des réseaux de « terrain » et l'accent avait été mis l'année dernière pour renforcer ce réseau par la mise en place et l'animation de réunions, notamment à destination des gardes-chasse particuliers. Avec le contexte sanitaire de cette année, il n'a pas été possible de les organiser mais l'objectif est bien de continuer l'animation de ce réseau. Dans le même temps, nous observons une baisse significative des remontées d'informations de terrain, lesquelles doivent être fiables pour pouvoir être exploitées. Ainsi, un formulaire est en cours de création sur le site internet de la FDCV qui permettra à n'importe quel utilisateur du site de pouvoir faire remonter les informations utiles et ainsi faciliter le traitement par les agents.

Nous rappelons que l'antibraconnage est l'affaire de TOUS et qu'un renseignement, même s'il semble anodin, peut permettre de corroborer d'autres informations déjà portées à notre connaissance.

N'hésitez donc pas à prendre attache avec le Service Terrain de la FDCV.

Formation à l'examen du permis de chasser

La Fédération a organisé 6 sessions de formation à l'examen du permis de chasser, réparties tout au long de l'année 2020, malgré une période d'arrêt due aux confinements qui nous a obligés à reporter deux sessions complètes. Ce ne sont pas moins de 230 personnes qui ont tout de même suivi le cursus de formation représentant au total 6 journées de formation théorique, 24 journées de formation pratique et 24 journées d'examen. Au final, 126 personnes ont été reçues à l'examen.



Nous remercions les bénévoles qui s'investissent et participent à la réalisation de ces formations de qualité, la famille BARRAS pour son accueil chaleureux et sa mise à disposition du site de formation ainsi que tous nos partenaires, sponsors qui ont permis aux nouveaux chasseurs de bénéficier de nombreuses offres avantageuses.

Autres formations

- 14 candidats et leurs 26 accompagnateurs ont pu être formés à la chasse accompagnée.
- 40 candidats ont été formés à la pratique de la chasse à l'arc.
- 30 candidats ont suivi la formation « réglementation et sécurité à la chasse »

D'ordinaire, d'autres formations sont également proposées (garde-chasse particulier, piégeur, hygiène de la venaison,...) mais elles ont été annulées suite aux contraintes sanitaires rencontrées tout au long de l'année ou à défaut d'un nombre d'inscrits suffisant. Elles devraient normalement se dérouler dans l'année 2021.

La commission a ensuite voté une proposition de budget pour 2021/2022 à hauteur de 21.850 Euros, somme ventilée sur les différentes missions du service terrain (antibraconnage, formations, suivi sanitaire de la faune sauvage et organisation de l'exposition des trophées).



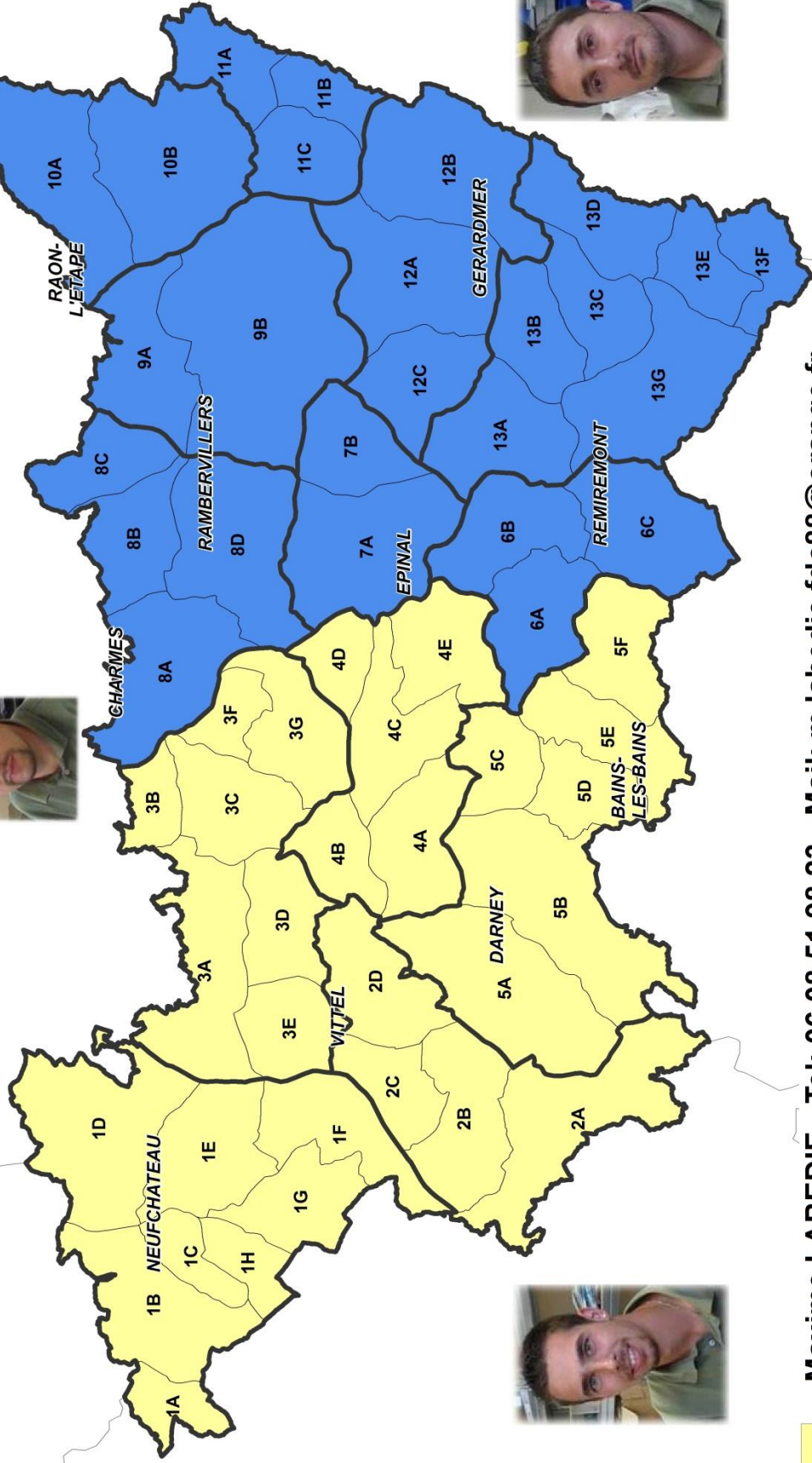


SERVICE TERRAIN

Responsable de service :
Vincent CANIVET



Tel : 06.45.67.59.13
Mail : v.canivet.fdc88@orange.fr



Maxime LABEDIE - Tel: 06.08.51.98.23 - Mail: m.labedie.fdc88@orange.fr



Alexandre BELLO - Tel: 06.83.59.29.70 - Mail: a.bello.fdc88@orange.fr



COMMISSION VENAISON

Président de la Commission : Michel THONNELIER

Membres : Jean-Pierre BRIOT, Bruno DEMANDRE, Damien DURAND, Michel JOLY, Romain NAPPE, Nicolas BRETON, Alexandre BELLO

L'objectif de cette commission est de favoriser l'écoulement du gibier des chasseurs Vosgiens qui désirent vendre la venaison.

En effet, face à l'augmentation des populations de grand gibier et par conséquent de l'augmentation des prélèvements d'animaux, à la difficulté des chasseurs à pouvoir écouler le surplus de venaison dans leur cercle habituel et face à la diminution du nombre de chasseurs, la création d'une filière de valorisation de la venaison issue de la chasse apparaît primordial.

Afin de mener à bien cette réflexion, nous avons le plaisir d'accueillir actuellement dans nos locaux, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, structure proactive et très intéressée par le lancement de ce projet vosgien, une stagiaire ingénieure, Elise FOUCAULT de l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers. Son travail consiste dans un premier temps à établir un état des lieux du circuit actuel de la venaison au sein des territoires de chasse vosgiens. Dans une seconde phase, à partir des résultats de son analyse, elle proposera un plan d'actions de conception d'un schéma de filière venaison, démarrant de l'acte de chasse jusqu'au transformateur. Les questions du stockage de la venaison dans des frigos de collecte (emplacement géographique stratégique) et de l'acheminement du gibier vers les transformateurs seront bien entendu abordées.

Notre projet doit être adapté au territoire local vosgien pour valoriser la venaison à moindre coût pour la FDCV et les chasseurs. Il intégrera donc tous les aménagements et investissements financiers et humains indispensables à sa réussite.

En complément, la commission, accompagnée du Président Frédéric TISSIER, s'est rendue dans le Haut-Rhin pour découvrir l'entreprise « Nemrod » de transformation du gibier. Créée par 2 jeunes entrepreneurs, ils nous ont présenté leur système de travail mis en place avec des Stés de chasse alsaciennes, de la collecte et des coûts d'achat du gibier jusqu'à la commercialisation de leurs produits transformés. Des visites sont également prévues chez d'autres professionnels de la filière afin d'explorer toutes les pistes de travail déjà existantes.



La valorisation de la viande de chasse est un atout considérable pour améliorer l'image du monde cynégétique auprès du grand public et intégrer le gibier français et sauvage au cœur des tables françaises. Attachée à cette ligne de conduite, la commission est en plein travail et lorsque le projet sera suffisamment mûr, vous serez tous informés des possibilités de commercialisation de votre gibier.

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Michel LÉBOUBE

Notre association, créée en 1992, compte à ce jour près de 140 adhérents.

Ses objectifs sont :

- Renseigner, informer, représenter, soutenir et aider ses adhérents
- Apporter les connaissances justifiant les activités de Garde-chasse en matière juridique, cynégétique, bois et forêts, domaine public en respectant les textes de lois, décrets, arrêtés et circulaires
- Mettre à la disposition de ses adhérents une assurance spécifique de garde particulier
- S'impliquer pour la protection et la gestion de l'environnement
- Favoriser, en tant qu'interlocuteur, le relationnel auprès des autorités, de la Fédération, de la Police, de la Gendarmerie, de l'OFB, de l'ONF, des mairies ...
- Organiser les formations adaptées aux activités des gardes particuliers dans chaque spécificité.

Notre association avec tous ses membres issus de toutes les catégories de la garderie particulière (chasse, pêche, bois et forêt, piéteur) adhère à une union interdépartementale (UIGPP) qui regroupe 12 associations du Grand Est.

La saison passée a été perturbée à cause de la pandémie qui ne nous a pas permis d'assurer toutes nos réunions et nous a obligés à annuler quelques manifestations. Malgré cela, les Gardes-chasse particuliers ont su assurer un maximum de surveillance et ils ont permis de faire remonter de nombreux renseignements et informations sur le braconnage en recrudescence.

Les permanences du vendredi n'ont pratiquement pas été interrompues et quelques Gardes-chasse particuliers ont également participé aux séances de formation au permis de chasser, représentant 50 journées.

Pour rappel, notre permanence est assurée tous les vendredis de 14h à 17h au siège de la FDCV (21 Allée des Chênes – ZI la Voivre- 88000 EPINAL) pour vous apporter tous les renseignements nécessaires à votre exercice.

Nous invitons tous les gardes particuliers à nous rejoindre.

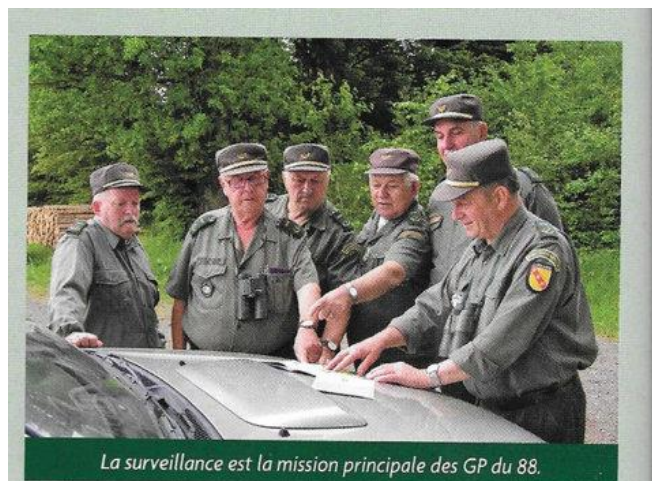
Contacts :

Mail : adgcp.vosges@orange.fr

Président : Michel LÉBOUBE – 06.16.68.60.72

Vice-président : Charly FLOHR – 06.82.28.97.18

Permanence du vendredi : tél de la FDCV 03.29.31.10.74



La surveillance est la mission principale des GP du 88.



ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMÉLIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

L'A.G.A.G.G. a passé une année 2020 très éprouvante et compliquée, comme tout le monde. Rien n'a pu être organisé ou même reporté. Le premier confinement est arrivé au mauvais moment pour notre association qui, habituellement, a son assemblée générale en début d'année et organise ses activités principalement avant les vacances d'été.

Nous avons donc pensé reporter à l'automne notre assemblée générale statutaire généralement prévue en mars mais les circonstances ne l'ont pas permis et je crois que cette année, il va en être de même. Nous avons projeté une journée de formation au tir, de réglage des carabines, une formation forêt-gibier, un repas de cohésion... Ces projets sont donc tombés à l'eau. Nous devons également participer aux journées « Chasse » au magasin Décathlon Epinal et prêter notre concours pour les cotations et évaluation des âges des trophées lors de l'exposition annuelle organisée par la Fédération. Tout cela fut également annulé...

Ce qui nous impacte le plus, c'est l'impossibilité d'organiser, dans des conditions sanitaires satisfaisantes, le brevet grand gibier. En effet, ce rendez-vous annuel qui est le point d'orgue de nos activités nous permet d'apporter à des chasseurs responsables volontaires et motivés des connaissances et une éthique qui amènent au respect de nos gibiers et des gens qui partagent notre passion. Cette année, nous devons malheureusement faire l'impasse sur cette préparation car les réunions ne sont pas possibles et la visio est trop lourde à mettre en place.

Par conséquent, force est de constater que nous avons commencé une nouvelle année « blanche » et même si la conjoncture n'apparaît pas favorable pour les mois à venir, restons optimistes, 2022 sera meilleure (?)...



L'ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA RECHERCHE AU SANG (AVRS)

Président : William THUON

L'éducation du chien de rouge, revenir aux fondamentaux !

Guicennas, au début du 13^e siècle, traita pour la première fois dans « L'Art de la chasse », une méthode d'éducation du chien pour chercher une voie et la suivre assez longtemps afin de retrouver le gibier, blessé ou mort. Un siècle plus tard, Henri de la Ferrière, puis Gaston Phoebus, lui emboîteront le pas. Henri de la Ferrière, en 1375, précisait : « Si une bête a été blessée, on doit la faire poursuivre par un brachet ». Gaston Phoebus ajouta, en 1387 : « C'est un beau déduit et une belle chasse, quand on a un bon limier pour le sang ».

L'éducation du futur chien de rouge avec l'Union Nationale pour l'Utilisation de chiens de rouge.

Tout l'Art consiste à transformer un chien de chasse en
« Un grand prédateur solitaire aux ordres ».



Les outils : Une paire de semelle traceuse, un trait de limier avec sa botte.



Chasseurs de Grand gibier, sachez que les équipages qui sont à votre disposition sur le petit carnet de la FDCV ont tous obtenu une qualification de chien de rouge en épreuve officielle. Gage de sérieux de notre passion pour vous satisfaire.

Alors.... contrôler vos tirs et en cas de doute faire appel à un équipage confirmé.

A la saison prochaine !

Bilan de l'année écoulée (2020/2021)

1669 Interventions	465 Contrôles de Tir	622 Echecs	582 réussites
---------------------------	-----------------------------	-------------------	----------------------

	Réussites 2018/2019	Réussites 2019/2020	Réussites 2020/2021
Cerfs-Biches- Faons	81	92	66
Chevreuils	143	122	129
Sangliers	445	484	381
Chamois	3	4	6
Totaux	672	702	582

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)



Président : Jean-François HOUOT

Une année bien difficile pour toutes les associations. La nôtre n'y échappe pas malheureusement. Avec toutes les activités habituelles annulées, il est difficile de motiver les membres d'une association à maintenir leur adhésion.

Deux Journées de Formation Obligatoire (JFO) à la pratique de la chasse à l'arc ont quand même été organisées en 2020, ce qui a permis à une quarantaine de candidats de s'initier à ce mode de chasse.

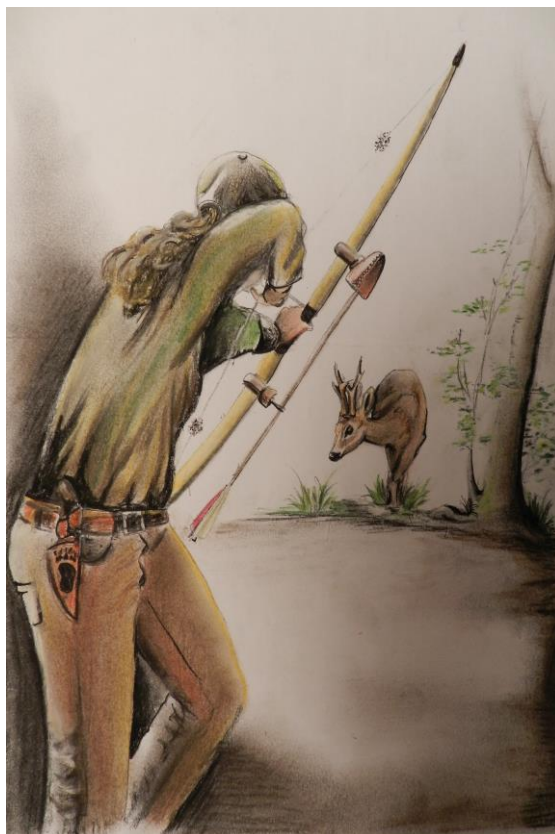
Cette année, des JFO sont également programmées, alors inscrivez-vous auprès de la Fédération des Chasseurs en cliquant sur le [bulletin d'inscription](#).

Pour suivre l'évolution des activités de l'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges, vous pouvez vous rendre sur le site de l'association (acav88.fr) ou, en vous inscrivant, consulter la page Facebook ([acav88](#)).

En espérant une amélioration rapide de la situation sanitaire afin de pouvoir nous rencontrer de nouveau, je souhaite à tous une bonne saison de chasse 2021/2022.

www.acav88.fr :

Le site de l'ACAV vous informe sur les événements auxquels participe l'association tout au long de l'année, vous y trouverez également les dates des jours d'entraînement.



ASSOCIATION DES PIEGEURS REGULATEURS AGREES DES VOSGES (APRAV)



Président : Alain GOUSY

L'A.P.R.A.V est née en 1992 et continue son bonhomme de chemin. L'augmentation du nombre d'adhérents, observée avec joie ces dernières années, s'est malheureusement arrêtée en 2020. En effet, avec une moyenne de plus de 150 adhérents sur les 3 dernières années, nous ne sommes plus que 125 sympathisants pour 2020.

L'AG du mois de Mars 2020, réalisée quelque temps avant le confinement, a été marquée par le renouvellement d'une partie du bureau de l'association, notamment du Président et du Vice-président. Ensuite, l'année a malheureusement été bouleversée par les confinements et les mesures sanitaires mises en place suite à la pandémie de la COVID-19.



Dès l'annonce du confinement au printemps dernier, les dirigeants de l'A.P.R.A.V. se sont mobilisés, en vain, pour obtenir des dérogations afin de pouvoir continuer l'activité de piégeage. Par la suite, plusieurs animations et manifestations planifiées ont dû être annulées (journée pêche à la truite, organisation du stage piégeage, journées chasse à Décathlon, etc...).

Pour 2021, nous espérons pouvoir organiser notre assemblée générale avant l'été et, ensuite, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires, pouvoir organiser différentes manifestations.

Le renouvellement du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (renard, fouine, corbeau freux, corneille noire) arrive à grand pas. Il est vraiment important de vous mobiliser pour faire [remonter les dégâts et nuisances](#) dont vous pouvez avoir connaissance sur le terrain, ainsi que vos données de captures à retourner à la FDCV et à la DDT courant juillet. Ces informations sont essentielles pour justifier la présence, l'impact et le classement de ces différentes espèces.

Encore une fois, rien ne pourrait se faire sans vous et j'en profite pour remercier les piégeurs qui œuvrent toute l'année, que ce soit pour intervenir vers les particuliers ou pour l'association.



Participation à l'AG dématérialisée de l'UNAPAF le 13 mars 2021

LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)



Président : Claude CHARNOT

C'est la délégation vosgienne du Club National des Bécassiers, association spécialisée départementale créée en septembre 2018.

Ses objectifs :

- Regrouper les membres du CNB qui pratiquent dans le département la chasse à la bécasse à la relève au chien bécassier,
- Etudier la vie, les mœurs, la migration, la chasse de la bécasse (*Scolopax rusticola*),
- Défendre les intérêts des chasseurs de cet oiseau,
- Agir auprès des pouvoirs publics pour améliorer les conditions de cette chasse et la protection de ce gibier et de son habitat,
- Relayer au plan départemental les actions et décisions prises par le CNB.

Année 2020 endeuillée, tronquée, empêchée :

- Endeuillée : Pascal Munsch notre Vice-Président, s'en est allé bien trop prématurément
- Tronquée : en raison de la Covid 19, la chasse du petit gibier et donc de la bécasse fut suspendue en novembre, traditionnellement le meilleur mois de la saison
- Empêchée : annulation des manifestations, salons, assemblée générale, journée collective de chasse du club...

Néanmoins, notre participation au comptage croule organisé par l'OFB a été maintenue, un tee-shirt au logo de club a été proposé aux membres, la récolte des ailes permettant d'établir l'âge/ratio des oiseaux prélevés s'est accrue, de même concernant les renseignements de la base de données nationale Béc@notes.

Ainsi, il ressort que les premières bécasses furent observées mi-octobre, présence qui se confirma tout au long de la saison. L'Indice Cynégétique d'Abondance de 3.65 se situe dans la fourchette haute des départements français, si le mois de novembre avait été chassé, il aurait sans doute égalé les 4.22 de l'I.C.A. de la saison 2019/2020.

Si des chasseurs du département veulent découvrir, s'initier à la chasse de la bécasse à la relève, qu'ils me contactent, un adhérent du CNB88 proche de chez eux pourra certainement les accompagner.

Composition du bureau :

- Président : Claude CHARNOT
- Trésorier : Jean-Marie DEPARIS
- Secrétaire : Jean-Charles LAMBIGEOIS

Contact : ccharnot@gmail.com





ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

LISTE DES ACTIONS REALISEES EN 2020

La situation sanitaire que nous connaissons depuis le printemps dernier est malheureusement à l'origine de l'annulation de toutes les réunions ou manifestations publiques, entraînant ainsi une activité très ralentie de notre association.

Nous avons toutefois participé à une battue aux grands gibiers, organisée par la Fédération des Chasseurs, dans la forêt départementale de Tignécourt, où toutes les femmes chasseresses vosgiennes étaient conviées.



PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS EN 2021

- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association.
- L'association de la Chasse au Féminin des Vosges prépare, en association avec la Fédération des Chasseurs, un grand rendez-vous au début de l'été 2021 pour nettoyer la nature autour du lac de Bouzey et pour communiquer sur la biodiversité, le respect de l'environnement et la chasse. Nous ne manquerons pas de vous informer de la date retenue afin que le plus grand nombre d'entre vous puisse participer.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre. L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Présidente : Mme Nicole BRULEZ

Adresse : 845 rue de Renauvoid – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71



Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Haute Marne-Vosges (AFACCC 52-88)

Président : Christian DAMIDEAUX

L'AFACCC 52-88, créée en 2011, a pour but de défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants dans ces deux départements.

Elle est affiliée à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC), première association cynégétique spécialisée de France. Le réseau FACCC compte aujourd'hui plus de 14 000 adhérents et 75 antennes départementales. L'AFACCC 52-88 comptabilise quant à elle environ 200 adhérents, tous utilisateurs de chiens courants.

L'épidémie de COVID-19 qui sévit depuis le printemps 2020 ne nous a malheureusement pas permis d'organiser de manifestations durant cette année, ni d'en programmer pour l'année à venir.

Dès que nous pourrons à nouveau nous réunir, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés afin que nous nous retrouvions avec un immense plaisir avec nos amis à quatre pattes.

Contacteur l'AFACCC 52-88 :

Marie-Claude LAVOINE - 410 Rue de Martigny les Bains - 88140 DOMBROT LE SEC

Tél : 06.82.95.23.34 - Email : marie-claude.lavoine@orange.fr – Site internet : www.faccc.fr





GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE **DES VOSGES**

Président : Daniel VOILQUIN

Après une année d'exercice, avec 14 louvetiers nouvellement nommés, le Groupement peut maintenant tirer les conclusions de cette année particulière.

Les conditions de l'année 2020, je ne vous le rappellerai pas, furent compliquées pour tous. Les lieutenants de louveterie se sont toutefois efforcés de répondre aux différentes sollicitations de l'Administration. Nous avons toujours agi en gardant à l'esprit notre rôle d'intermédiaire entre le monde agricole, les forestiers et les chasseurs. Chaque louvetier a pris conscience du nécessaire équilibre à maintenir entre les intérêts divergents des acteurs ci-dessus et a essayé de gérer au mieux ses multiples interventions.

Comme chaque année, c'est l'espèce sanglier qui concentra l'essentiel de nos missions. Elles furent déterminées par un arrêté d'une portée plus générale qui facilitait nos interventions et permis d'atteindre un bilan de 400 sangliers prélevés sur l'ensemble du département. Il est à noter la répartition inégale de ces prélèvements. Dans les secteurs particulièrement impactés, notamment par des dégâts aux semis de maïs puis en prairies, la pression des louvetiers fut volontairement plus forte que dans les autres secteurs. Le principe est resté le même : le louvetier n'intervient que sur les zones touchées par des dégâts insupportables, après les avoir constatés et en prévenant les chasseurs de son intervention.

La période principale de leurs actions se situe hors chasse, en complément de la période de chasse qui permet de contenir le mécontentement déclenché par des dégâts quelquefois de grande ampleur.

Les autres actions sont plus ponctuelles et variées : interventions sur les collisions avec la faune sauvage, prélèvement de pigeons, de blaireaux, de corbeaux... avec une mention particulière pour le loup qui demande toujours une mobilisation importante pour la protection des troupeaux. Une intervention a eu lieu dans les Vosges cette année, elle a permis de prélever un jeune mâle qui s'était spécialisé sur l'attaque des bovins.

Ce petit résumé pour vous dire que l'action des louvetiers est totalement encadrée, que chacun a pris conscience du rôle important qui lui est dévolu et que la relation entre les différentes parties antagonistes reste la ligne de conduite à laquelle il ne doit pas déroger.

Au vu de ce bilan, et malgré quelques incidents regrettables, je ne peux que me féliciter de la qualité de l'action de l'ensemble de mes collègues. En matière de sanglier, notre mission n'est pas la régulation des populations, même si elle y participe faiblement, mais bien la réalisation d'actions ponctuelles qui évitent l'amplification de conflits préjudiciables à tout le monde. C'est dans cet esprit que les louvetiers vosgiens poursuivront, sous les ordres de Monsieur le Préfet, leurs différentes missions pour les années à venir, sachant qu'ils disposent maintenant d'un document qui clarifie leur fonctionnement pour 4 ans.

Au même titre que l'agrainage, ou la pose de clôtures, le louvetier est un des outils de la prévention des dégâts, les chasseurs restant les seuls gestionnaires des populations animales.

Carte de la répartition des Louvetiers par sous-massifs cynégétiques :





Remise 10 % aux chasseurs
en magasin sur vêtements et
prestations




CITROËN



JMJ
AUTOMOBILES
Complice de votre mobilité

CAUTOMOBILES-1 allée des Rapailles - 88000 Epinal
☎ 03.29.31.15.15
Site web: www.jmjautomobiles.com
Facebook: www.facebook.com/cautomobiles

Ets. HERBIN
FABRICANT CLÔTURES ÉLECTRIQUES

71220 CHEVAGNY SUR GUYE
www.clotures-electriques.com

Armurerie SFP - Clément BOULANGEOT
88650 ANOULD - 03.29.57.35.39

www.aubienaller.com
ARMURERIE Julien WEBER
"AU BIEN ALLER"
88150 CHARMES - 03 29 57 26 95

ARMURERIE BARRAS
152 Rue div. Leclerc
88 800 Vittel
Tel : 03 29 08 20 23



**ARMURERIE
Beau Repaire**




Bulgnéville

CA
ALSACE VOSGES
BANQUE ET ASSURANCES

lff
IMPRIMERIES
FLASH et FRICOTEL

PATRICK LIAUD
TAXIDERMISTE



 **Est Multicopie**

DECATHLON
EPINAL 03 29 81 18 70

ASSURANCES MOREL et CORNIL
Votre Partenaire Assureur

88150 CAPAVENIR-VOSGES
assurances@morelcornil.fr

Tél. : 03.29.31.52.77
Orias 08.040006 - www.orias.fr